CONDITIONS.

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lors que l'abonné ne résidera pas en ville, et payable à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les sommes arriérées ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de cinquante lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meublés, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Deduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles: et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Theatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

M. DE LIZARDI & Co.

OFFRENT à vendre l'assortiment suivant de marchandises sèches étrangères et du pays, dont une partie a droit au drawback:

LAINAGES.

12 balles lastings; 13 do flanelles vertes; 12 do draps, 5 de do; 2 do draps pour l'été; 20 do couvertures de Londres de Duffil.

TOILES.

4 caisses [illegible], 36 do platilles; 2 do bretagnes d'Allemagne; 7 balles do françaises; 16 de florettes, 13 do bramantes; 3 de couvertures en toile grise; 3 do fil à coudre patenté, assorti.

MARCHANDISES DE COTON.

10 balles calicots imprimés, et mousselines françaises; 1 balle robes de mousseline brodée; 1 caisse shalls et fichus de do; 4 balles impériales, 25 do draps; 40 do barnones, 13 do batistes; 9 do mousselines, contenant chacune 60 pièces de 12 yards; 7 balles satins, 7 caisses coton à coudre; 3 do bas de coton pour hommes; 14 do coton du pays blanc et écru.

SOIERIES.

86 caisses mouchoirs de soie noire de l'Inde: 5 boîtes bas de soie, 1 do bobinet; 1 caisse mouchoirs de soie en couleur, 8 do cordonnet de soie; 1 do gros de Naples.

ARTICLES DIVERS.

3 caisses madrasses, bon teint; 12 caisses verroteries, couleurs assorties; 24 balles toile d'emballage d'Ecosse; 24 do toile à voile en coton.

VINS.

86 caisses Margaux, 7 do Hermitage; 13 demi barils Malvoisie supérieur; 4 demi barils et 3 barils vieux Madère de choix; 3 barils et 1 demi do vieux Madère pour le marché de Londres; 17 demi barils vin de liqueur. 11 oct

---

LES soussignés offrent à vendre, reçu par les derniers arrivages de France—Un grand assortiment de soieries choisies pour la saison, consistant principalement en:
Gros de Naples; Gros de Berlin,
Poult de soie; Satins,
Mérinos français; Schalls Cachemire véritable;
Shalls Tulle neige,
Do Mousseline, laine noire,
Do de soie, coton et laine,
Do Angoras,
Alepine Cachemire,
Lévantine [étoffe légère mélangée de soie et coton]
Dentelles et Valenciennes, et Malines,
Mouchoirs batiste blancs et unis,
Do do avec vignette en couleur,
Do do brodés, garnis avec valencienne,
Robes batiste brodées à points de dentelle,
Pointes tulle, noires et blanches,
Pointes linon imprimées,
Pèlerines et cols brodés,
Camisoles jaconnat, et batiste,
Gants pour hommes et femmes,
Bas de coton blanc, unis et brodés,
Do soie, unis et brodés, noirs et blancs,
Souliers maroquin pour femmes,
Bonnets d'enfants,
Mousselines à divers usages,
Chemises d'hommes en jaconat,
Toiles à drap d'une et deux largeurs,
Canevas français et anglais,
Rubans français et anglaises,
Do pour rideaux,
Gilets coton tricot pour femmes,
Jupons tulle coton,
Coton blanc fin anglais,
Parapluies de toutes grandeurs,
Aussi—Un assortiment de parfumeries assorties, Peignes, Bijouterie, porcelaines, Cristaux et autres articles dont la dénomination serait trop longue.
En magasin, d'importation américaine:
Cotonnade bleue, légère,
Coton d'Appleton, 4|4, indiennes américaines;
Do Crosset, 3|4;
Indiennes américaines; Fil patenté Nos. assortis,
Fil d'Orrell, do de Taylor, nos. assortis,
Chaussettes blanches et bleues.
SOULET, VIGNIE & Co.
9 oct Encoignure Royale et St. Louis No. 128

MARCHANDISES FRANÇAISES.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Amitié, du Havre, les articles suivants:
4 caisses eau de Cologne, grands paniers
1 dito crème de Perse,
2 dito pommade,
1 dito poudre parfumée,
1 dito mitaines en laine,
4 dito chandeliers plaqués,
1 dito toile à drap 6|4,
2 dito anneaux à rideaux,
1 dito chemises en indienne,
1 dito dito en toile,
1 dito serviettes avec leurs nappes,
1 dito moëlle de boeuf de Piver,
2 dito bretelles blanches en coton,
1 dito mérinos noir,
1 dito shalls angora,
1 dito tartans 6|4 et mérinos broché 5|4
1 dito bonnets tulle uni, dito avec blonde etc.
1 dito bas de fil d'écosse, unis et brodés,
1 dito de soie noire, unis,
1 dito mouchoirs de batiste, unis, brodés et à bordures,
1 dito cols mousseline; dito entre deux mousseline, jaconat et batiste,
1 dito bas de filoselle noirs, et 1|2 bas de soie noire,
1 dito toile cirée 7|8 et 4|4.
1 dito bas coton, blanc, très élastiques,
1 dito mouchoirs de Cholet,
1 dito mousseline blanche 7|4, broderie à bouquet,
1 dito satin noir, poult de soie noire et serge noire,
1 dito schalls satin 6|4 extra riche, et une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long
DUFOUR, frères.
9 oct—1m. No. 101, rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre à des termes raisonnables, les articles suivans, si on les prend vis à vis le bâtiment:
561 barils eau de vie espagnole,
200 jarres huile d'olive,
172 caisses d'une douzaine chaque, vin muscat,
70 barils malaga doux,
25 barriques do.
35 do do.
12 pipes vin de Marseilles,
80 caisses fruits marinés et à l'eau de vie,
3 jarres saucissons.
4 vermicelli italien, macaroni &c.
3 balles bouchons,
500 caisses raisin muscat,
97 caisses limons de Malaga.
J. ROBERT & Co
8 oct. rue Bienville No. 47.

A VENDRE par le soussigné—250 paniers champagne, de la marque de Lambert,
100 paniers champagne de la marque de Jolly,
22 demi-pipes vieille eau de vie de champagne,
14 demi-pipes eau de vie de Dupuy,
45 demi pipes eau de vie de Dumont
200 caisses vins du Rhin,
20 barriques chaînes de diverses dimensions,
450 pièces toile d'emballage de Dundee, de 44 po
50 rouleaux corde d'emballage du Kentucky,
40 milliers cigares, marque de Principe.
F. VIGERS & Co.
5 oct. rue Bienville No. 30.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

LES soussignés offrent à vendre un fort assortiment de Bas coton blanc, écru et bleu, pour femmes et pour enfans, demie bas pour hommes, Bas de laine pour femmes français et anglais, demie bas do. Bas de [illegible] noir, diverse qualités Mérinos français assortis de couleurs et noir, Schalls mérinos noir 3 4 5 et 6|4, do mérinos, Thibet et Cachemir imprimés, Paramattas, Gants et Foulards, Cravattes noires, Fichus et Echarpes nouvelles, Soieries noires et couleur, unies, Taffetas noir, Velour de soie noir et en couleur, un fort assortiment de linge de table et d'ouvré pour serviettes, Toile de Bretagne, Toile cirée et Taffetas do. 400 pièces indiennes françaises des meilleures fabriques.
E. LEFEBVRE & FRERE,
23 sept Encoignure Chartres et Conti.

BOIS gras et de pin, de la meilleure qualité, que l'on fournira immédiatement aux bateaux à vapeur, en recevant leurs ordres.
W. E. & R. MURPHY,
26 sept no. 132, vieux Bassin.

A Vendre par le soussigné, 250 barils eau de vie espagnole; 130 do vin doux; 38 tierçons do do. 2200 sacs sel de Cadix; 1 caisse de chapeaux.
A. M. DE MIRANDA,
14 sept 60 rue St. Louis.

DEUX Chaudières en cuivre—Convenables pour une sucrerie ou pour confiseurs, à vendre chez J. E. LOREILHE,
2 sept encoignure des rues Royale et Douane.

EN vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure Royale et Ste. Anne,
Portrait lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.
Bataille de Waterloo, peint par Steuben, gravé par Jazet.
Bonaparte à Jaffa, par Gros, gravé par Longlois.
Vues de Paris, encadrées et en feuilles.
Images de Saints, gravées et lithographiées, noires et coloriées.
Description de la cérémonie du Sacre de Napoléon, ouvrage magnifique.
[illegible] de dessin.
Expédition du Maréchal Clauzel.
[illegible] lithographiées [illegible] 20 juin—3m

VIEUX WHISKEY—[illegible] vieux whiskey
12 barils eau de vie de pêches,
[illegible]
PUECH & DUPLESSIS,
rue de la Vieille Levée No. 28.
[illegible]

MAIS EN GRAIN—Le soussigné vient de recevoir et offre à vendre [illegible] sacs Maïs en bon ordre. CHS. BYRNE.
17 oct No. 128, rue Tchoupitoulas.

HUILE—10 barils Huile de [illegible], et 10 barils Huile à tanner, à vendre par [illegible] CHS. BYRNE.
17 oct No. 128, rue Tchoupitoulas.

CHARRUES & HARNAIS—36 Charrues et 4 jeux de harnais doubles, pour drays, seront vendus à bon marché—S'adresser à CHS. BYRNE.
17 oct No. 128, rue Tchoupitoulas.

PIMENTO.—50 sacs à vendre par ROBERT H. WHITE.
17 oct

PORC & JAMBONS.—300 barils Porc Mess; 300 do. do. Clair, 90 boucauts Jambons, Plats Cotés, en magasin et à vendre par YORKE FRERES,
17 oct 65, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE & CORDES, en débarquement du bateau à vapeur Siam et à vendre par les soussignés; 348 Pièces Toile d'emballage du Kentucky; 207 rouleaux Cordes d'emballage.
YORKE FRERES,
17 oct 65, rue du Camp.

CORDE ET FICELLE—100 colis corde, et 30 balles ficelle, en magasin et à vendre par JAMES REED & Co.
17 oct 38, rue Royale.

289 cuirs secs du Mexique, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co.
17 oct 19, rue Toulouse.

20 barriques vin fin, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co.
17 oct 19, rue Toulouse.

100 barils whiskey rectifié, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co.
16 oct 19 rue Toulouse.

AVOINE—88 sacs, en débarquement de l'ex bateau à vapeur Ceylon et à vendre par GRIVOT & PAIGE,
17 oct 12, rue Poydras.

100 barils whiskey de Monongahela en magasin et à vendre par GRIVOT & PAIGE,
17 oct 12, rue Poydras.

RECU et à vendre par les soussignés; 50 caisses absinthe, 25 do kirshwasser; 20 do vin du Rhin, 100 caisses cerises à l'eau de vie.
E. TASTET & A. DELAMARE,
17 oct 92 rue St. Louis.

CAFE DE LA HAVANE.—Première qualité (vert) et d'une qualité moyenne, en magasin et à vendre par J. E. SUMNER,
17 oct No. 55, rue du Camp.

A LOUER.—Un bureau au second étage, du magasin No. 32, rue Gravier, endroit agréable. S'adresser sur les lieux. 17 oct.

TOILE ECRUE pour chemises et pour draps de 3|4 à 1|8, à vendre par E. & J. ANDREWS.
17 oct No. 32, rue Gravier.

HUILE DE BLANC DE BALEINE et Chandelle, articles de première qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS,
17 oct No. 32, rue Gravier.

SUCRE.—40 boucauds Sucre de première qualité, en débarquement et à vendre par E. & J. ANDREWS,
17 oct No. 32, rue Gravier.

CAFE.—40 sacs Café de la Havane, première qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS,
17 oct No. 32, rue Gravier.

EAU-DE-VIE DE CHAMPAGNE.—25 quarts Eau de-vie de Champagne; 20 huitièmes du do., à vendre par ROBERT H. WHITE,
14 oct. No. 34, rue Gravier

VINS de Sicile, de Madère, Sherry et de Marseilles-Madère en demi pipes et quarts de pipes, à vendre par DANIEL SOMERS,
14 oct No. 80, rue des Magasins.

VERMICELLE.—30 caisses Vermicelle, à vendre par DANIEL SOMERS,
14 oct No. 80, rue des Magasins.

BOEUF.—150 barils boeuf de Boston, 50 demi do. en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE,
13 oct 34, rue Gravier.

HUILE DOUCE.—100 paniers huile douce, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
11 oct rue St. Louis No. 27

CERISES.—100 caisses cerises à l'eau de vie, venant d'être reçues par le navire Ophir, du Havre, et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
11 oct rue St. Louis No. 27

VINS.—400 quarts vin de Malaga doux; 50 quarts vin de sherry, à vendre par ROBERT H. WHITE,
11 oct rue Gravier No. 34

FLACONS.—900 flacons, à vendre par R. H. WHITE,
11 oct rue Gravier No. 34

PORC.—20 barils mess porc, à vendre par G. DORSEY,
11 oct rue de la Nouvelle Levée No. 44

GRAISSE.—300 barillets graisse, à vendre par G. DORSEY,
11 oct rue de la Nouvelle Levée No. 44

HUILE.—Huile d'olive espagnole, convenable pour l'usage des lampes, ou machines, à vendre en jarres de 1½ gallons. S'adresser à J. ROBERT & Co.
11 oct No. 47 rue Bienville

JAMBONS.—38 boucauts jambons couverts, à vendre par Jh. LANDIS & Co,
11 oct rue Poydras No. 14

SUCRE.—646 boucauts sucre, sur diverses habitation, à vendre par A. & Z. CAVELIER.
10 oct

ESPECES en demande, par ROBINSON & Co.
10 oct No. 45, rue du Camp.

TRAITES de la Trésorerie, à vendre par ROBINSON & Co.
10 oct No. 45, rue du Camp.

ARGENT sans cours, de toute espèce, à vendre par ROBINSON & Co.
10 oct No. 45, rue du Camp.

BILLETS de la Georgie—$1000 à vendre par ROBINSON & Co.
10 oct No. 45, rue du Camp.

DOUBLONS espagnols à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
10 oct 27, rue Toulouse.

CHECKS A COURTES VUES, sur Philadelphie, à vendre par KOHN, DARON & Co.
10 oct 28, rue Bienville.

LETTRES DE CHANGE, directement de Londres, à vendre par HARRISON, CLEGG & Co.
10 oct rue de la Douane.

540 BARILS PORC PRIME, à vendre par G. DORSEY,
10 oct 44, rue de la Nlle. Levée.

VIN DE PORTO—Quelques quarts de boucauds de vin de Porto d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par GODFREY, BLOSSMAN & Co.
9 oct

PLOMB—156 saumons plomb de Galena, en magasin et à vendre par GODFREY, BLOSSMAN & Co.
9 oct

PEAUX—94 peaux sèches du Mexique, en magasin et à vendre par GODFREY, BLOSSMAN & Co.
9 oct

TOILE D'EMBALLAGE—15 balles toiles d'emballage de 42 pouces; 15 do; à vendre à bon marché, pour clore une consignation par GODFREY, BLOSSMAN & Co.
9 oct

LETTRES de change sur Londres en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par R. GRONING & Co.
9 oct

EN débarquement du steamer Kentuckian, 137 sacs avoine, 155 de maïs, à vendre par R GRONING & Co.
9 oct

CAFE de la Havane—1870 sacs café de la Havane, à vendre par R. GRONING & Co.
9 oct

CORDES D'EMBALLAGE ET SACS EN PITRES.—100 rouleaux de Corde du Nord de très bonne qualité; 300 balles Sacs en Pitres assortis, à vendre par WM. G. HEWES & Co.
30 sept No. 34, rue Poydras.

30 BALES FICELLE 7 et 8; 2 et 3 fils, à vendre par COIT & Co.
30 sept 90, rue de la Douane.

GRAISSE—700 barillets en magasin, à vendre par JOSEPH LANDIS,
30 sep rue Poydras No. 14

FARINE.—800 barils de belle farine, 10 demi do. do, à vendre par M. MAHER,
30 sept No. 16, rue Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par CUCULLU. LAPEYRE & Co.
30 sept

LETTRES DE CHANGE SUR PARIS.—Pour 10,000 francs, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
30 sept

SAVON DE BOSTON.—En débarquement du navire Cherokee, de Boston et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.
30 sept No. 11 et 15, rue St. Louis.

GENIEVRE DE HOLLANDE.—25 Pipes de la marque du steamboat et du meilleur bouquet, en débarquement du navire Caroline et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.
30 sept No. 11 et 15, rue St. Louis.

CHARBON DE LIVERPOOL.—Un petit lot de charbon d'une qualité supérieure, à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
W. E. & R. MURPHY,
23 sept 132, Vieux Bassin.

CHAUX DE THOMASTON à vendre à $2 50 le baril par W E & R MURPHY,
23 sept 132, Vieux Bassin.

BRIQUES DE PENSACOLE.—25,000 briques de Pensacole, de qualité supérieure, à vendre par W E & R MURPHY,
23 sept 132, Vieux Bassin.

LES soussignés ont en main et offrent à vendre, quatrevingt mille yardes de coton à draps des manufactures de Jackson et Appleton, en petites et grandes balles. WM. G. HEWES & Co.
29 aout No. 32, rue Poydras.

CAFE.—400 sacs café fin de la Havane, en magasin, et à vendre par J. E. SUMNER,
29 aout no. 55, rue du Camp.

CIGARES.—300,000 cigares de la Havane, à vendre par J. E. SUMNER,
29 aout no. 55, rue du Camp.

MAIS.—600 sacs en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
29 aout 30, Vieille-Levée.

AVOINE.—300 sacs d'Avoine en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
29 aout 30, Vieille-Levée.

DEMANDE D'ESPECES, par G. E. STRINGER,
29 aout No 56, rue du Canal.

AVOINE.—87 sacs d'avoine, et 63 barils de patates, en débarquement du bateau à vapeur Boonslick, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
21 sept 12 Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
2 sept

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE.—86 balles toile d'emballage, article d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Timour, de Boston et à vendre par GODFREY, BLOSSMAN & Co.
26 sept

90,000 pieds Bois de pin jaune assortis, à vendre par WILLIAM BOWMAN
28 sept No. 168, rue du Bassin.

150,000 Briques du Lac, à paver et à construction, à vendre par WILLIAM BOWMAN,
28 sept No. 168, rue du Bassin.

COTON DU PAYS.—30,000 yardes de coton d'Appleton et de Jackson, en petites et grandes balles, à vendre par WM. G. HEWES & Co.
[illegible] No. 34, rue Poydras.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE COURCELLE, h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens.—Le vendredi, 17 Novembre 1837, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du six septembre 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession du Félicité Caillau Dupin, épouse décédé d'Achille B. Courcelle, les esclaves et propriétés foncières, ci après décrites, savoir:

ESCLAVES.—1o. Estelle, négresse, domestique de maison, vingt quatre ans; 2o. Marie, mulatresse, dix à douze ans, gardienne d'enfans; 3o. Bill, nègre, âgé de trente quatre ans; 4o. Malaga, nègre, de vingt quatre ans, manoeuvre; 5o Sam, nègre de trente six ans, manoeuvre; 6o. Paul, nègre de vingt six ans, peintre; 7o. George, nègre de vingt trois ans, manoeuvre; 8o. Gosa alias Gustave, nègre de vingt un ans, manoeuvre; 9o. Willis, nègre de dix neuf ans, manoeuvre; 10o. Henry, nègre de dix neuf ans, manoeuvre; 11 Ned, nègre de dix sept ans, manoeuvre; Jugin alias Eugène, mulâtre de dix sept ans, manoeuvre; 13 John alias Hector, nègre de quatorze ans, manoeuvre; 14o. Ned dit Grand Ned, nègre de vingt quatre ans, manoeuvre; 15o. Grand William, nègre de vingt six ans, manoeuvre; 16o. William, nègre de trente ans, manoeuvre; 17o. Ben, nègre de vingt un ans, manoeuvre.

IMMEUBLES.—1o. Un terrain, rue Bourgogne entre Dumaine et Ste. Anne, ayant trente pieds de face sur cent vingt de profondeur, sur lequel est dans la profondeur, une bâtisse à étage, en briques, couverte en ardoises.

2o. Un terrain, rue des Ursulines entre Robertson et Villeré, ayant quatre vingt dix pieds de face et cent vingt pieds de profondeur, sur lequel sont deux cuisines à étages en bois.

Un terrain attenant au précédent, mesurant soixante pieds, rue des Ursulines et cent vingt pieds de profondeur.

3o. Un terrain vis à vis le précédent, mesurant cent cinq pieds, onze pouces six huitièmes, environ cent vingt pieds de profondeur.

4o. Un morceau de terre, même rue, ayant un pied de face et environ seize pieds dans la profondeur, et et quatre vingt dix pieds de profondeur.

5o. Un terrain encoignure St. Philippe et St. Claude, trente pieds de face, rue St. Philippe et soixante pieds de face rue St. Claude.

Le tout, mesure française.

Conditions de la vente.—Les esclaves, à un crédit de quatre, huit et douze mois; et les propriétés à un crédit de six, douze et dix huit mois, le tout pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Un plan des susdites propriétés sera exhibé au moment de la vente. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente se passeront pardevant Louis Féraud, not. pub, aux frais des acquéreurs.
14 oct

Succession Deschamps.
Vente par le Régister des Testamens.

LE Mardi, 14 Novembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Silvie Nogué, décédée épouse séparée de corps et de biens de Deschamps, les esclaves suivans savoir:

CORNELIA, mulâtresse, âgée d'environ 24 ans, bonne domestique de maison, sachant faire un peu de tout, et LISE, négresse âgée d'environ 50 ans, sujette à des douleurs, laquelle esclave est vendue en état de marronnage, depuis l'époque duquel marronnage on n'a eu aucune nouvelle.

Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à final paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
12 oct Régister des Testamens.

NB. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Louis Feraud, notaire public.

SUCCESSION HENRY, h. c. l.
Vente par le Régister des Testamens.

LE Jeudi, 26 Octobre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues des Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu William Henry, homme de couleur libre, la négresse esclave nommée SOPHIA, âgée d'environ 42 ans.

Conditions de la vente: moitié payable comptant, et la balance à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque spéciale sur la dite esclave Sophia.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant H. B. Cenas, notaire public.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 sept Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jacques Bouvier a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse d'Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Pierre Chavey, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F C DUPLESSIS,
18 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas Ceery a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse d'Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Ceery, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
18 oct Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de veuve Guillaume Gros—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Celestin Gros, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et lui déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louise Milon veuve en premières noces de feu Frederick Schemer et veuve en seconde noces de feu Walleston Hawley a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Walleston Hawley décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert Southerland, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Alexander McAllister, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 oct Régister des Testamens.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

A VENDRE.—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE. S'adresser à M. T. Gaillardet, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale. 20 juillet.

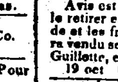

CHEVAL EPAVE.
ARRETE et conduit à l'écurie de M. Atocha, rue St. Pierre entre les rues Tréme et Marais, par les gardes de la Première Municipalité, le 11 du courant, un petit cheval noir, ayant les oreilles coupées et le pied droit de derrière un peu blanc.

Avis est par les présentes donné au propriétaire de le retirer en dix jours de cette date, en payant l'amende et les frais de l'écurie, autrement le dit cheval sera vendu selon les ordonnances de police, par P. A. Guillotte, encanteur. JOSEPH MAURICE.
19 oct Capt de la Garde de la Municipalité No. 1

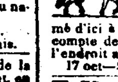

IL a été conduit à l'écurie du soussigné, depuis neuf semaines environ, un cheval baie, foncé, maigre, sans aucune marque. Si ledit cheval n'est pas réclamé d'ici à samedi, 21 du courant, il sera vendu pour compte de qui il appartiendra par P. A. Guillotte, à l'endroit accoutumé des ventes.
17 oct—5 LOUIS ROMOSIS.

LES soussignés ont maintenant en magasin et offrent à vendre à des conditions raisonnables:
300 balles laine du Mexique,
120 do Toile d'emballage de l'Inde, de 42 pouces de large,
19 do Toile d'emballage de Dundee,
40 do Toile à draps écrue 3|4 et 9|8,
10 caisses do do blanche 7|8 et 9|8,
20 balles indiennes françaises et anglaises,
5 balles impériales de 36 pouces,
6 balles draps et casimirs assortis,
6 balles drapsbleus, écarlates et marrons, convenables au marché des indiens.
3 balles schalls écarlates,
1 caisses velvetines,
1 caisse franges de coton.
17 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

Huile de Baleine d'hiver, huile de Baleine rafinée, huile à tanneurs, et savon.
10 tierçons huile de Baleine, d'hiver,
30 barils do. do.
10 tierçons huile de baleine, rafinée,
30 barils do. do.
10 barils huile de tanneurs, le tout de première qualité,
100 caisses savon no. 1, 60 livres par caisse,
En débarquement du navire Cherokee, de Boston, et à vendre par CHS. BYRNE.
25 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

GRANIT propre à faire des devants de magasins et pour d'autres objets, qui peut être travaillé et préparé selon les ordres, sous le plus bref délai. S'adresser au dépôt, no. 147, rue de la Douane entre les rues Dauphine et Bourgogne.
N. B.—Le basement des édifices en briques peut être enlevé et remplacé sans danger par le granit sans beaucoup d'inconvéniens pour ceux qui occupent la maison. 23 sept—n

BRIQUES A FEU DE PREMIERE QUALITE,
A VENDRE à l'entrepot de M. Bonifay, près de Pensacole, de 3 à 400,000 briques d'une qualité qui n'excède en rien à n'importe quelles briques des Etats-Unis. Ceux qui désirent se procurer cet article feront bien de les acheter, car il n'y a pas à se tromper dans leur qualité. Nous faisons aussi des briques du bas lorsque l'on nous les commande.
22 mai—6m 1ps JAMES & STARKE.

SANGSUES.
Reçu par les derniers arrivages, des sangsues de premier choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue du Quartier, no. 26, entre Condé et Levée.
18 sept—e

Doublons espagnols et mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO,
20 sept no. 80, rue St Louis.

LE soussigné offre à vendre 300 sacs café, 100,000 cigares, 60,000 do. (Régalia), 50 caisses savons de la Castille, 2 do. contenant 20,000 de vanilles.
J. M. CABALLERO,
26 sept no. 80, rue St. Louis.

A VENDRE.—La nègre nommé David, âgé d'environ 25 ans, domestique de maison. S'adresser à Carrière et Willoz, passage de la Bourse.
19 sept—1m.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Jérémiah Clark Cunningham.—Vente par le Régister des Testamens.—Le samedi, onze novembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans en date du 10 octobre 1837, il sera vendu à l'encan, à la bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jeremiah Clark Cunningham.
Un certain nègre esclave nommé Ben, âgé d'environ vingt et un ans, faisant le métier de forgeron.
Conditions de la vente.—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 4 et 8 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 oct Rég. des Testamens.

SUCCESSION de Jérémiah Clark Cunningham.—Vente par le Régister des Testamens.—Le samedi 21 octobre 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour de Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 octobre 1837, il sera vendu à l'encan au et devant domicile du défunt, rue des Champs Elysées entre les rues des Grands Hommes et de Craps, le mobilier et plusieurs autres effets dépendant de la succession de feu Jeremiah Clark Cunningham.
Conditions de la vente.—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 oct Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Charles Ledman—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de cette publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John A Zander, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
11 oct W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

SUCCESSION CLAGUE—Vente par le Régister des Testamens.—Le mercredi, 25 octobre 1837, à 5 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à mon bureau pour compte de la succession de feu Richard Clague, une boite contenant plusieurs tableaux, vieux livres et autres effets.
Conditions de la vente comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Louis Schmelzer a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Benjamin Schmelzer décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
13 oct Régister des Testamens

COUR DES PREUVES.—Attendu que Thomas D. Gallaher a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu George Olden, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
10 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Samuel C. Hartwell, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Given décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
10 oct Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Adele Dreux, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Henry Sermin, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
10 oct Rég des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Patrick Morasy, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Carberry décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
9 oct Rég. des testamens.

EN la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Mardi, 10 octobre 1837—Présent l'honorable J. Bermudez, juge—Succession de feu Numa Chevalon—Sur motion du sieur D. Seghers, conseil d'Hippolyte Palec, ex syndic des créanciers du défunt, et sur l'enregistrement d'une copie certifiée du [illegible] dudit défunt [illegible] par-devant le sieur Félix Grima, notaire public, ainsi que d'un acte de cautionnement exécuté par ledit syndic devant le même notaire.
Il est ordonné, que les créanciers du défunt et tous autres que cela peut concerner, déduisent, sous dix jours qui suivront la première insertion du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente [illegible] ne serait pas homologuée, et le syndic ne procé[illegible] à la vente des propriétés appartenant à la succession dudit défunt aux termes et conditions y stipulées.
Extrait des minutes.
AND. D. DORIOCOURT,
11 oct Dép. régisteur des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que James C. Parke, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Dennis C. Morrill, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. D' PLESSIS,
16 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Patrick Morasy a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Michael Sack, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 oct Régister des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans No. —. Thomas Soublet h. c. l. contre ses créanciers.—Il est ordonné par la cour, que tous ceux intéressés dans cette affaire, aient à déduire sous dix jours, après la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles Pierre Vidal, syndic nommé dans cette affaire, ne serait pas confirmé et autorisé à agir conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
11 oct—3 A. GUYOL, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—J. M. Broadwell & Co. contre C. H. Sterns, pour une cession forcée—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de C. H. Sterns soit convoquée en l'étude de J. B. Marks, notaire, lundi le 6 novembre prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les sujets exposés dans la pétition entrée en ce jour dans ladite affaire; et il est de plus ordonné que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés dudit Sterns soient suspendues, et que C. M. Jones soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Présent l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves, présidant en l'absence de l'honorable Charles Watts, ce 3 octobre A. D. 1837.
P. LE BLANC,
4 oct—27 Député Greffi

DANS la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane.—No. 3970.—Alexandre Coleman contre le bateau à vapeur Chief Justice Marshal.—En vertu d'un ordre de venditioni exponas à moi adressé, il sera vendu à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi, 27 du courant, à midi, le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, ensemble avec les agrès, apparaux et ameublemens, saisi dans l'affaire ci-dessus.
J. H HOLLAND,
Marshal des Etats-Unis.
Le dit bateau est amarré de l'autre bord du fleuve, et l'on peut voir son inventaire au bureau du marshal. 11 oct

DANS la Cour de District des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane—John Appling contre le bateau à vapeur Galenian—En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé, il sera vendu à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 2me jour du mois de novembre prochain, à midi, le bateau à vapeur GALENIAN, du port de cent sept tonneaux, ensemble avec tous les apparaux, fournitures et cordages, saisi à poursuite ci dessus. J. H. HOLLAND,
17 oct. marshall des Etats Unis

A VENDRE.—En débarquement des navires Ophir et Amitié, du Hâvre,
1200 caisses Cérises en caraffes à capsules, de marque Badin frères.
200 caisses Eau de Seltz.
600 do. Liqueurs en flacon porcelaine.
1000 do. Liqueurs et Fruits assortis.
100 do. Porcelaine et articles pour le jour de l'an
200 paniers Vins de Champagne.
500 caisses Vin de Meursault et de Chablis.
Pour les prix et conditions, s'adresser à
R A. LEFEBVRE,
17 oct—3 rue Toulouse, No. 10

BOIS ET CHARBON—Chêne, pin, et charbon de pierres de Liverpool—Les soussignés ont un approvisionnement choisi de ces articles; les personnes qui désireraient avoir une qualité particulière de bois peuvent l'obtenir en laissant leurs ordres. Celles qui désirent faire leur approvisionnement d'hiver sont invitées à s'adresser chez
W. E. & R. MURPHY,
26 sept no. 132, vieux Bassin.

CHARBON de bois et bois de chauffage—Les soussignés en ont en grande quantité, et constamment en vente. Les propriétaires de restaurants et d'hôtels etc., qui voudront en acheter toute l'année pourront en avoir de qualités choisies et à trente pour cent au dessous du prix de la place.
W. E. & R. MURPHY,
26 sept no. 132, vieux Bassin.

Rue de la Levée, No. 144, entre Ursulines et Hôpital.

LE soussigné ayant acheté la pharmacie fondée jadis par J. Barabino, informe le public qu'il vient de pourvoir cet établissement de tous les médicaments généralement employés dans l'art de guérir; il recommande d'une manière toute particulière un remède spécifique contre la dyssenterie, l'expérience lui ayant démontré que sur cent malades au moins quatre vingt dix avaient été guéris en faisant usage de ce médicament.
On trouve également chez lui du véritable remède de Leroy, sirop pectoral de Dubois; dito de Lamouroux, le Rob de Giraudeau de St. Gervais, sirop Gastrique de Toni dépuratif du docteur Chaumonot, pilules dépuratives du même, Elixir de Guillet, gaïac de Santé du docteur Grank etc. etc.
6 oct—25 GAMOTIS, Pharmacien.

DEMANDE D'EMPLOI.
UN jeune homme bien versé dans les langues française, anglaise et espagnole, et qui peut donner les meilleures recommandations, désire s'employer dans un magasin pour la vente des habillements, ou dans un magasin de marchandises sèches; il lui serait plus agréable s'il pouvait être employé dans quelque endroit que ce soit, de l'Amérique du Sud, attendu qu'il peut se charger de la direction d'un magasin de grocerie, ou de marchandises sèches, ou de tout autre. Il fera de son mieux pour satisfaire celui qui l'emploirait.
Adressez une lettre à P. L. H. au Bureau de la Poste. 10 oct—6

Bottes, souliers et brodequins—50 caisses, reçues par le Robt Pulsford, et à vendre par R. G. HOBBS,
14 sept no. 12 rue de la Douane.

A LOUER.—Plusieurs bureaux aux 1er. et 2d. étages dans les Magasins en granit de G. Musson, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, s'adresser à M. MUSSON,
18 oct—6,2pe 82, rue de la Douane.

A LOUER.—Un magasin avec entresol dans le passage de la Bourse entre les rues Bienville et Conti, s'adresser à M. MUSSON,
18 oct—6,2pe 82, rue de la Douane.

A LOUER—Une belle et spacieuse maison à trois étages avec écurie et remise, située rue de l'Esplanade, entre les rues Bourgogne et des Remparts. S'adresser sur les lieux ou à W. NOTT & Co.
18 oct—6,2pe

A LOUER—Deux magasins spacieux à étages et en briques, situés rue Poydras, entre Magasins et Tchoupitoulas. Pour les conditions s'adresser à LAURENT MILLAUDON,
17 oct—1 49 rue Royale.

A LOUER—Ce beau et vaste magasin de dépôt, à l'épreuve du feu, situé rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne, maintenant occupé par MM. J H Field & Co. et bâti expressément pour l'emmagasinage du sucre. Possession peut en être donnée au 1er de novembre prochain. Le loyer n'est pas cher. S'adresser à
17 oct—12 CHARLES GARNIER.

A LOUER.—La Maison de campagne et ses dépendances, située de l'autre bord du fleuve, derrière le moulin à scie, vis à vis la Presse à Coton de la Levée. S'adresser à
16 oct—6 J. B. OLIVIER.

A LOUER.
LE Magasin No. 15, rue de Chartres, dernièrement occupé par Messieurs Dwight & Trowbridge, il convient beaucoup pour un magasin de marchandises sèches, s'adresser à TOOLE & BARRIERE,
13 oct 20, rue de Chartres.

LOUER—Un magasin, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti. R. BRUGIER.
14 oct

A LOUER—Une jolie et agréable maison contenant trois grands appartements, trois cabinets et trois galeries, avec maisons dans la cour, citerne, &c. Cette maison est à la continuation de la rue du Camp, côté droit. Pour les conditions, s'adresser à L A LEMOYNE.
Aussi.—Un magasin de dépôt avec les dépendances sur le derrière, situé rue Julie. 10 oct—15

A LOUER.
LA Maison à deux étages, rue de la Douane entre Bourgogne et Rempart, occupée maintenant par le Juge Rawle, s'adresser sur les lieux. 5 oct.

A LOUER.
Une maison en briques à deux étages près du No. 140 au Bassin, s'adresser à WILLIAM BOWMAN,
28 sept No. 168, rue du Bassin.

AVIS—A louer un magasin à deux étages, situé rue Toulouse entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du caissier de l'Association Consolidée. 1er août

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaux et bien divisés.
10 juin S DEPOORTER.

A LOUER.
Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 40, Vieille Levée, seconde porte entre la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Priol and ou à ROBERT LAYTON.
29 mai No. 33, Vieille Levée.

Avis de Banques et de Comp.

ATTENDU que M. W. Hoffman, Président de la Compagnie du Chemin a-Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, a convoqué une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie et attendu que la dite convocation a été faite par le président sans la sanction ou le consentement du bureau des directeurs, comme le prescrit la 9me. section de la charte;
En conséquence il est résolu que la convocation ainsi faite, est dans l'opinion de la Direction, illégale et nulle.
Extrait exact des procédures de la Direction, à son assemblée ordinaire, octobre 1837.
7 oc— A. R. Mc NAIR. secr.

Association Consolidée, des Cultivateurs de la Louisiane.
CHECKS à vue sur Mobile à un pour cent d'escompte. A. BAUDOUIN,
1er août caissier.

BANQUE DE LA CITE.
Nlle Orléans, 1er août 1837.
CETTE banque tire des checks sur New York payables à vue R.J. PALFREY,
1er août Caissier

Banque de la Cité.
Nouvelle Orléans le 19 août 1837.
CETTE banque tire des checks sur New York. ROBT. J. PALFREY,
[illegible] caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ
Le 10 juin 1837.
CETTE Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent et compte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.
JAMES B. MARKS,
13 juin faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 21 juin,
AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. RICHARD RELF,
22 juin caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce 3 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse Jefferson—Louis Bardet, contre John Smith—Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi 30 octobre 1837, à une heure de l'après midi, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur, à un certain morceau ou portion de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Carrollton, dans cette paroisse et Etat, et désigné par le No. 18, carré L, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 10 novembre mil huit cent trente cinq, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public; ledit lot forme l'encoignure du vieux chemin public et de la rue Washington, et mesure cent vingt pieds de face au premier, sur cent pieds de profondeur, et face à la seconde; [illegible] de la batture faisant le lot No. 5, sur le plan original de ladite ville, pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur.
Ceci étant la seconde et dernière criée, le morceau en carré de terre ci dessus sera adjugé à un an de crédit, au dernier et plus haut enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation avec une caution solidaire bonne et solvable, et hypothèque spéciale sur l'objet vendu, avec mille de pour cent. M. J. GARCIA,
14 oct—3 Shérif.

LES soussigné, ont ce jour formé une association sous la raison de LEGENDRE & BERNIAUD, dans le but de faire des affaires de grocerie et de commission. Leur magasin est situé rue St Louis no. 27 entre Chartres et Levée.
Nouvelle Orléans le 1er. octobre 1837.
HENRY LEGENDRE,
3 oct—a LOUIS BERNIAUD.

AVIS
LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 11, près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 aout—6m

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H. Bardash, de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale No 162. 3 oct—6m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE.
MURIERS BLANCS A GRANDES FEUILLES
LE soussigné offre à vendre, à Freehold dans l'Etat de New-Jersey—Cinquante mille pieds de plants de Mûrier blanc à larges feuilles, de la présente saison. Ces arbres sont garantis véritables. (Multicaulis) Le prix en sera modéré et variera selon la grosseur du plant.
L'extrême largeur des feuilles de cet arbre et la finesse de la soie produite par les vers qui s'en nourrissent, lui donnent une supériorité marquée sur toutes les différentes espèces de mûriers. Le temps est propice pour se procurer de ces plants, et ceux qui en désireraient, devront faire immédiatement leur demande. Ces arbres seront empaquetés avec soin et pourront facilement être transportés dans toutes les parties de l'Union, et lorsqu'une demande de mille pieds, ou plus, sera faite, ils seront délivrés à New-York, franc de port, et là ils seront embarqués sans délai, selon les ordres donnés.
Les personnes désireuses de se procurer une grande quantité de plants, pour former des établissemens propres à élever des vers à soie, seront traités à des conditions très avantageuses.
S'adresser par lettres affranchies, au soussigné à Freehold, dans l'Etat de New Jersey
3 oct D V. McLEAN

WHISKEY de Monongahela—40 barils à vendre par ROBERT H WHITE.
10 oct

FARINE.—167 barils farine en magasin et à vendre par G. DORSEY,
11 oct rue de la Nlle. Levée No. 44

HUILE DE LIN—200 barils d'une qualité supérieure, à vendre pour clore une consignation, par G. DORSEY,
11 oct rue de la Nlle. Levée No. 44

JAMBON DE WESTPHALIE—150 jambons supérieurs, de Westphalie, reçus et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
11 oct. rue St. Louis No 27

FARINE—20 barils farine superfine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
11 oct rue Poydras No. 14

EN débarquement du navire Carolinien, venant de Cette.
58 Balles couvertures de laine de 3 et 6 points, à vendre par E. I. BERNARD,
11 oct—5 117, rue Royale.

EN débarquement de l'Amitié, du Havre, Cerises à l'Eau de Vie, de Gueland.
LATASTE & BRULATOUR,
11 oct 17, rue St. Louis.

GRAISSE ET BEURRE—1000 barillets graisse, et 100 do. beurre de l'Ouest, en débarquement de chalans et à vendre par
Jh. LANDIS & Co.
11 oct rue Poydras No. 14

SAVON ET CHANDELLES—50 caisses Blanc de baleine de New-Bedford, et 50 caisses Savon de Boston, No. 1, à vendre par
LEGENDRE & BERNIAUD,
6 oct No. 27, rue St Louis

VINS DE MADERE ET D'OPORTO—1 pipe et 30 damejeannes vieux madère de qualité supérieure,
5 poinçons rum de la Jamaïque,
2 do Whiskey d'Irlande,
2 do Vin de sherry pâle,
50 quarts de barriques madère de Marseilles,
20 quarts de barriques vin d'Oporto.
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept. rue de la Vieille Levée No. 28

1,200 DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par R. GRONING & Co.
5 oct

LE soussigné [illegible] No. 7, rue Toulouse, entre les rues Chartres [illegible], un grand assortiment de Vins blancs et [illegible] barriques et caisses.
Un assortiment complet de Liqueurs.
Eau de vie Cognac fine, Champagne.
Vins de Champagne [illegible]
Fil à voile et à coudre.
Vins rouges, en caisse de 1 et 2 douz. pour l'exportation.
Le plus grand nombre des articles ci dessus ont le drawback. F. DUSSAUT, fils aîné.
14 oct—1s

EN débarquement du navire Amiré, venant du Hâvre, 300 Caisses Cerises à l'Eau de Vie, Guérard Frères, en bouteilles blanches; Plus les marchandises reçues:
300 Paniers Vin de Champagne des meilleures marques;
250 Caisses Vin Rouge, de l'Hermitage;
200 do. Vin Muscat de Vigier;
100 do. Vin Rouge de St Pierre;
105 do. Extrait d'Absynthe de Suisse;
50 do. Eau-de-Vie de Dantzick;
20 do. Liqueurs surfines assorties;
6 Barils Vin de Madère;
500 Pièces Toiles d'Emballage;
100 Rouleaux Cordes d'Emballage;
20 Caisses Sirop à françaises assorties de 5 jusqu'à 10 pouces. A vendre par
E. L BERNARD.
11 oct—5 rue Royale, No. 117.

CORDES et toile d'emballage—100 colis cordes, et 90 pièces toile d'emballage, à vendre par
16 oct—1w SLOAN & BROTHERS, 39, N Lev

CHARBON—25 boucauds charbon de Lehigh (première qualité, reçus et à vendre par
16 oct JAMES REED, 35 rue Royale.

VINAIGRE—100 barils vinaigre de cidre, reçu et à vendre par
16 oct ROBERT H WHITE 34 Gravier.

HUILE en pipes—Huile de blanc de baleine d'hiver, en débarquement et à vendre par
16 oct ROBT. H. WHITE, 34, rue Gravier.

PIANO A LOUER.—S'adresser immédiatement à J. E. LOREILHE,
16 oct Encoig. Royale et Douane.

LES Billets de banque, qui n'ont pas cours, s'achètent par ROBINSON & Co.
16 oct—4 45, rue du Camp.

BILLETS DES BANQUES de l'Illinois et de l'Etat-Uni, à vendre en petites sommes par ROBINSON & Co.
16 oct—4 45, rue du Camp.

LES Espèces s'achètent et se vendent par ROBINSON & Co.
16 oct 45, rue du Camp.

POMMES DE TERRE ET OIGNONS.—30 barils Pommes de terre du nord; 124 [illegible] oignons, attendus à chaque instant et à vendre par
16 oct QUARLES & Co.

800 SACS DE SEIGLE, à vendre par G. DORSEY,
13 oct 44, Nlle. Levée.

WHISKEY.—30 barils whiskey, en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct 17, rue des Magasins.

PORC.—20 barils porc prime, en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct 17, rue des Magasins

HUILE DE PALMACHRISTI.—10 barils en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct 17, rue des Magasins.

BEURRE.—30 barillets beurre frais de l'Ohio récemment reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct 17, rue des Magasins.

EAU DE-VIE.—50 demi pipes eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, à l'entrepôt de la douane, depuis son importation, à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.
13 oct rue de la Douane.

TOILE D'EMBALLAGE.—124 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, en débarquement du bateau à vapeur Rolla et à vendre par YORKE FRERES,
12 oct 65, rue du Camp.

MARCHANDISES SECHES—Indiennes fra[illegible], draps de [illegible], casimirs do., soieries pour gilets et fichus, à vendre à des conditions favorables par FRED. CHEVREMONT,
12 oct Exchange Alley, entre Conti et Bienville

VINS DE CHAMPAGNE.—350 paniers de Champagne, des marques les plus renommées, à vendre par FRED. CHEVREMONT,
12 oct Exchange Alley entre Conti et Bienville.

RUM.—14 barils rum du pays, en débarquement, à vendre par R BRUGIER.
12 oct

56 Demi barils bout mess, à l'usage de famille, à vendre par G DORSEY,
12 oct rue de la Nouvelle Levée No 4

TRAITES de la Trésorerie—$5000 en sommes pour convenir aux acheteurs, à vendre par ROBINSON & Co,
12 oct rue du Camp No. 4

ESPECES en demande par ROBINSON & Co.
12 oct rue du Camp No 4

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, à vendre en sommes convenables aux acheteurs.
ROBINSON & Co.
12 oct rue du Camp No.

BILLETS sans cours, de toute espèce, à vendre ou à acheter par ROBINSON & Co.
12 oct rue du Camp No.

MUSCADE—15 barillets reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE
12 oct rue Gravier No.

TREASURY Warrants for sale by ROBINSON & Co. 45 Camp st.
oct 12

CAFE.—20 sacs café vert de la Havane, première qualité; 2 caisses contenant chacune 20,000 vanille: 50 do Savon de Castille; 200,000 cigares de Havane; 50 do. do. do. Regalia. A vendre par
J. M. CABALLERO,
11 oct 80, rue St. Louis.

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co. 60 [illegible] tabac de Manzanillo, 100,000 cigares 1re qualité de la Havane, 100,000 du 2d
10 oct 27, rue Toulouse.

FARINE—200 barils farine superfine, en débarquement aujourd'hui, et à vendre par
9 oct HYDE & COMSTOCK.

PLANCHES DE PIN BLANC—Cent quarante milliers de Planches, qualité supérieure, à vendre par BAILEY & ABBOTT,
9 oct 14, rue Bienville.

FARINE—200 barils Farine superfine, à vendre par G. DORSEY,
9 oct 44, Nouvelle-Levée.

PORC MESS—A vendre par G. DORSEY,
9 oct 44, Nouvelle Levée.

EN débarquement du bateau à vapeur Asia, de Louisville, 510 pièces toile d'emballage du Kentucky, de première qualité, 400 rouleaux corde, à vendre par R. GRONING & Co.
9 oct

JAMBON.—40 barriques Plats côtes de Cincinnati, à vendre par G. DORSEY,
9 oct 44, Nouvelle-Levée.

CIGARES—150 milliers Cigares de la Havane, qualité supérieure, longs, propres aux cafés et aux détaillans; reçus actuellement et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
6 oct No. 27, rue St. Louis.

VIN—25 barriques vin rouge de Bergasse, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
6 oct 27, rue St. Louis.

SEL—500 sacs sel gros et fin, à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
7 oct rue de la vieille Levée No.

Café et cigares.—200 sacs café vert de la Havane; 80,000 cigares de la Havane; 80 000 do. (Regalia) à vendre par J. M. CABALLERO,
5 sept no. 80 rue St Louis

COUVERTURES DE LAINE—Quelques balles de couvertures, qualité superfine, de 12 points, à vendre par H.C. CAMMACK & Co,
5 oct no. 65 rue Gravier.

AVIS.—E. & J. ANDREWS ont transporté leur magasin au No. 32, rue Gravier. 5 oct

MAQUEREAUX—200 barils Maquereaux No. 1 en bon ordre, en magasin et à vendre par
28 sept QUARLES & Co

BOIS DE CHAUFFAGE, Bois de Chêne, Bois de Frêne, Bois de Pin, pour steamboat, Charbon de terre, charbon de bois, Coquilles, Sable, Chaux.
A vendre au Bassin Carondelet, par
12 oct CH. GUESSARD.

LIQUEURS.—2 Pipes vieux vin de Madère; 2 do Eau de Vie de Cognac, 2 do. demi pipes do. 62 Caisses Vin de Madère de 12 bouteilles, 10 damejeannes do, 50 barils Whiskey de Monongahela, 4 do. Eau de Vie de pêche, 15 do. Malaga doux, 4 quarts barriques L. P. Ténériffe. 7 barils indiens do, 28,000 Cigares de la Havane, à vendre par
P. H. GALLWEY,
4 oct No. 31, rue de la Commune.

Drays, Charrettes etc., de Philadelphie.
LE soussigné a maintenant en vente et continuera à recevoir par les divers arrivages de Philadelphie, les meilleurs et plus forts drays, charrettes roues de charrettes à boeufs, brouettes, &c. qu'il vend à des prix raisonnables. Il recevra en outre toute espèce de commandes pour les ouvrages à faire dans ce genre, y compris les waggons légers et lourds, ainsi que les roues en planches; lesquels seront fidèlement exécutés dans le plus bref délai.
CHS. BYRNE,
26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas

Aux compagnies de Pompiers et de Tuyaux.
LE soussigné offre à vendre, à bas prix, un superbe CHARRIOT DE TUYAUX, ayant des cloches &c. et bien orné de dessins. Il est bien fort, ayant été construit avec beaucoup de soin; il peut porter des tuyaux en grande quantité, ses machines étant à cet effet doubles, et d'une construction approuvée.
C. S. BYRNE,
26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de batiment, rue de la Douane no. 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçus, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leurs amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 13 av

JAMBON, PLATS COTES—76 barils de jambon de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Gen. Gaines, à vendre par
5 oct. HYDE & COMSTOCK.

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 22, près de la poste.
Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaire, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude 24 av

Doublons mexicains, à vendre par J. ROBERTS & Co.,
5 sept 47, rue Bienville.

AVIS IMPORTANT.
UNE personne dont les grandes occupations empêchent de donner tous les soins à son établissement, désire prendre un associé. Le genre d'affaire auquel il s'est livré, offre les résultats les plus certains. Il désire en conséquence, prendre pour associé une personne active, bien recommandée, pouvant disposer d'une partie de son temps, et d'un capital de 6 à $7000. Pour de plus amples détails s'adresser au bureau de l'Abeille. 10 oct

Beaux Peignes d'ivoires, Eventail's et Cartes à jouer, reçus par le navire Huntsville, de New-York.
196 DOUZAINES beaux Peignes d'ivoire, grandeurs et qualités assorties; 1000 Eventails de l'Inde; 200 idem en soie; 50 Eventails en plumes blanches, et 11 grosses Cartes à deux têtes, à vendre par POLLARD & GREEN,
6 juillet No. 53, rue de Chartres.

A LOUER—Un bureau à l'encoignure de la rue Gravier et de l'allée de Bank. S'adresser à
6 oct H. C. CAMMACK & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District, pour le premier district judiciaire de cet état, en date du 11 sept 1837.
Il sera vendu, le lundi 23 octobre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, sous la direction de messieurs J. Le Carpentier et L. Millaudon, syndics des créanciers de P. Pandelly, les propriétés ci-après désignées, savoir:
1o. Six lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, faisant face à la rue St. Bernard, provenant de la subdivision des lots numérotés 515, 516 et 517 d'après le plan original du dit faubourg, déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public, lesquels 6 lots de terre seront vendus conformément à un plan particulier dressé par Joseph Pilié, et qui sera exhibé au moment de la vente.
2o. Un billet tiré par Juan Vivas à l'ordre de Francisco Cannellas, de la somme de mille piastres.
Conditions.—Les lots de terre, payables à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le billet, comptant.
Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL
Vente par demande de Syndics.
LUNDI, 6 novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 octobre 1837, et sous la direction du syndic, la propriété suivante abandonnée par Antoine Gutierez à ses créanciers.
Le beau brick, nommé Ringleader, avec ses agrès et apparaux complets. Il jauge près de 100 tonneaux et [illegible] peut être envoyé en mer après 12 heures de notice.
L'esclave Nancy, âgée d'environ 30 ans, habituée à colporter dans les rues.
Conditions pour le brick Ringleader, un tiers comptant et la balance à 2 et 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Pour l'esclave, 6 mois de crédit pour un billet endossé et portant hypothèque. 6 oct.

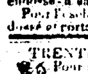

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE
Pour l'arrestation du nègre St. Louis, taille courte, cou court, environ 5 ou 6 pouces, belle figure, bien fait, parlant anglais et français, âgé de 25 ans; ce nègre appartient à A. Delon et est très connu comme [illegible]; le nègre Malvian, âgé de 22 à 23 ans, [illegible]. Ils sont habituellement de l'autre côté du fleuve et doivent être aux environs de l'habitation de M F. Fazende [illegible]. La récompense ci dessus sera payée pour l'arrestation de ces deux esclaves, ou 15 piastres pour chacun d'eux.
14 oct—6,2ps C. MONROSE. rue Bourbon No. 86

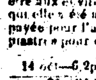

$50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron vers le 10 septembre dernier, un mulâtre, nommé WILLIAM, très clair, âgé d'environ 40 ans, taille de cinq pieds six pouces; [illegible] ses cheveux commençant à grisonner. On suppose qu'il a été débauché et amené au haut du Mississipi par un homme blanc.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui le logera à une geôle, ou le ramènera à EDWARD W. SEWELL,
12 oct—6 No. 230, rue du Camp.

DETENU à la geôle de Police du Poste du Faubourg Washington, de la Troisième Municipalité, à Frascati, le nègre créole nommé WILLIS, se disant appartenir à Mr. Luciel [illegible], âgé d'environ 23 ans, taille de 5 pds 21 pouces, figure ronde et très noire, il ne parle que le français. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du Faubourg Washington 17 octobre 1837.
17 oct—10 P BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, la négresse nommée MARIE, taille de quatre pieds, quatre pouces, ayant deux cicatrices à la figure, se disant appartenir à Mr. Borel, au faubourg Ste. Marie.
Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, le 11 octobre 1837.
12 oct—6. F. GAKIC, Shériff.

Detenu à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la 3ème. Municipalité à Frascaty, le nègre nommé BILL se disant appartenir à M. Labranche; âgé d'environ 5[illegible] ans, taille 5 pieds 9 pouces, figure alongée, bien conformé, lui manquant une dent de devant à la mâchoire supérieure, et ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington ce 10 octobre 1837.
10 oct P. BAYHI, Chef du Poste.

S'est absenté de chez le soussigné, le 20 de ce mois, le jeune nègre ROBERT, âgé de 15 ans, parlant anglais seulement. Quiconque le ramènera au domicile du soussigné, au faubourg Lafayette, recevra une récompense de vingt piastres. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être rigoureusement poursuivis selon la loi.
28 sept C. DELAHOUSSAYE.

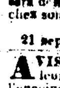

ESCLAVE EN MARONNAGE
Parti marron de chez le soussigné, depuis le 11 du mois d'août 1837, l'esclave DICK, âgé d'environ 15 ans, très intelligent et actif; ayant une affection dans l'organe urinaire; il est de la taille de 4 pieds 8 à 10 pouces; il a longtemps fréquenté les chars [illegible] employé à charroyer de la brique; il a été aussi employé par M. G. W. Reed, dans la construction de bâtisses entreprises par Mr. Twogood. Une récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque le conduira à la geôle, ou chez son maître au No. 147, rue du Quartier.
BENJAMIN WEBSTER,
21 sept—1m. No. 147, rue du Quartier.

AVIS—Reinecke, Delery & Co ont transporté leur magasin rue de Chartres, no. 99, près de l'encoignure de la rue Conti, où ils tiennent continuellement et offrent à vendre, un grand assortiment de linge fait tel que:
Habits, vestes, paletots et surtouts en drap et pantalons de drap, casimir, gilets de dessous de drap, de soie, de velours et de bazin, chemises de toile blanche unies et à jabots, chemises de coton blanc et en couleur, et chemises en mérinos, caleçons de coton et de mérinos; bretelles, cols, cravattes, brosses, gants de soie, de peau et de mérinos, chapeaux de soie noire et français, bottes françaises, articles militaires, tels que épées, sabres, gibernes et épaulettes, qu'ils viennent de recevoir de France et de New York. Ils se chargent aussi de faire confectionner sur demande et à la dernière mode toute espèce d'habillemens. 18 oct

LE soussigné vient de recevoir par le navire Ophir, du Havre, une grande variété d'Etoffes pour pantalon, ainsi que des draps de diverses couleurs, pour habits et redingotes, gants de peau de toutes couleurs, [illegible] cols, cravattes à l'anglaise, chemises de couleur, redingotes de drap, bretelles françaises, suspensoirs soie et coton, épaulettes laine rouge, dragonnes do., aiguillettes et cordes à fourrage en fil blanc, buffleteries, gibernes et ceinturons pour chasseurs à cheval, shakots pour do., briquets, sabres de cavalerie, demi espadrons, épaulettes et aiguillettes en or et en argent, ainsi qu'une infinité d'autres articles. LOUIS A. BARBARIN,
13 oct rue de Chartres, No. 113.

A VENDRE.
PLUSIEURS bons Chevaux pour voitures et cabriolets, Voitures, Charrettes, etc., aussi un beau bureau en acajou, avec tous les compartiments propres aux livres de commerce, plusieurs Maisons en briques, bâties entre poteaux, et Terrains dans la ville et les faubourgs. S'adresser au soussigné à la Bourse ou chez lui, rue de l'Esplanade entre Amour et St. Claude, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 8 heures de l'après-dîner R. SALAUN,
5 oct Courtier

ANIMAUX EPAVES.—Il a été conduit par la Garde, le 14 de ce mois, à l'écurie de Mr. Morton, Champs Elysées entre Victoire et Moreau, N 55.
Un cheval créole, alezan clair, marqué L.B. sur la cuisse droite et ayant la queue coupée.
Une jeune vache noire, tachetée de blanc.
Une vache alison, mouchetée de blanc, les pieds de derrière blancs.
Une vache alison, ayant le ventre blanc et une tâche blanche sur le dos.
Si d'ici au 30 du courant, les dits animaux ne sont pas réclamés, il seront vendus le samedi suivant, 5 novembre 1837, conformément à la loi, par P A. Guillotte, encanteur, au lieu ordinaire, à midi précis.
JOHN YOUENES.
20 oct—10 Capt de la Garde, 3e. Municipalité.

CHARBON ANGLAIS appelé Connel, en débarquement et à vendre par B. & A. SOULIE, No. 76, rue de Chartres, ou rue des Remparts No 377 4 oct—6.

Café cigares etc.—86 sacs bon café de la Havane, 150 milliers cigares Regalia et Trabucó, 8 barils whiskey de Monongahela, vin du vieux Sherry en demi pipes, et Champagne, à vendre par
J. ROBERTS & Co.,
5 sept 47, rue Bienville.

RECU par le Concord, et à vendre par les soussignés, un assortiment de Porcelaine, et trente paniers Eau de Seltz V. & O VIGNAUD,
2 sept rue de Chartres, No. 49.

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues de première qualité, à vendre à des prix modérés, en gros et en détail, à la pharmacie de
A. A. PEYCHAUD,
2 sept rue Royale, No. 123.

Réunion de la direction de la société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837.
RESOLU qu'une récompense de $2000 sera décernée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le coco amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.
23 jan—1an.2pm E ROUSSEAU, secrétaire.

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras.
15 juin SALOMON COHN

JAMBON—87 boucauts jambon, de Cincinnati, première qualité, consistant en plats côtés, épaules et dessous, le tout en excellent ordre pour être embarqué, venant d'être reçu par un chalan, à vendre par LAYET & AMELUNG,
5 oct 17, rue de la Commune.

GENIEVRE DE HOLLANDE—Le soussigné a actuellement en débarquement du navire Caroline, 150 pipes Genièvre de Hollande, de qualité supérieure et d'importation directe de Mrs. Simon Rynebende & Fils, en Schiedam, et de la marque bien connue du steamboat; à vendre sur la Levée vis à vis l'Hotel des Monnaies, en lots convenables aux acheteurs, par HUGO C GILDEMESTER,
rue Bienville No. 45.
Qui a aussi dans les caveaux de la Douane, Eau de vie de la Rochelle d'importation directe, en demi-pipes et quarts de barriques, vieille de 2 à 18 ans, de qual. supérieure et de la marque de Pellevoisin; Vin de Madère en pipes, demi pipes et quarts de pipes; Madère de Sicile en do. do. et do; vieux whiskey d'Irlande en poinçons; vin d'Oporto, vin de Champagne de marques variées; vins du Rhin; do. fins rouges en caisses; teintures allemandes très fraîches, en barriques, et un assortiment général de toiles allemandes bas de coton bleu et blanc, ceintures de soie, indiennes rouges, arabias en coton, drills, batiste française, quelques balles couvertures de 3 points, à bas prix.
28 sept

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.
A VENDRE—Cette propriété située à l'encoignure des rues Royale et Bienville, maintenant occupée par la Banque de la Cité. Le lot mesure 106 pieds à la rue Royale, sur 40 pieds à la rue Bienville (mesure française.) Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Cité. 29 aout.

AVIS de Société—Les soussignés ont formé une société commerciale pour la transaction des affaires générales par commission, en cette ville, sous la raison de Wood & Simmons, qui commencera le 1er du courant, octobre 1837.
L. D. C. WOOD,
10 oct—13,3pa S. C. SIMMONS

FONTES—Environ huit tonneaux petites fontes, consistant en fours de campagne, marmites, fers à repasser, dernièrement reçus et à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
5 oct 17, rue des Magasins.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE D'ORLEANS.

L'AN MIL-HUIT-CENT-TRENTE-SEPT, le vingt six septembre—Pardevant Louis Feraud notaire public pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés:—

Furent présens,

MM. Louis Urbain Gaiennié, agissant tant en son nom qu'au nom de Mr. Eugène François Gaiennié, pour lequel il se porte fort; Ferdinand Louis Morris, Gabriel de Fériet, Desormes Veau, Louis Delétre, Jean Baptiste Similien, Théodule Veau, Pierre Daniens Canales, Rosemond Chesnadie, Simon Boullosa, Peter Souder, Antoine D. Guesnon, Florentin Sauton, Pierre G Bayhi, Louis Guérin, John Kilshaw, Laurent Sechehaye, Emile Favarange, D. Thomas Farrar, Jean Baptiste Mascon, Frédéric Rapp, John A. Nelder, Jean Philippe Boëna, Joseph Boëna, Louis H. Feraud, Eugène Tolozan, Narcisse Rodriguez, Stephen Alexandre Plauche, Théodule Melançon, Emile Doumeing, Jean Louis Robasse, Pierre Ramirez, Eugène Sommereau, Thomas Gracie, Vincent Cousirat, Jean Baptiste Sennevelle St. Amant, John Youenes, Théodore Vaurigaud, Albert J. Marks, Pierre Bayhi, M. C. Ramirez, Robert Wynne, Louis de Fériet, Théogène Dalon, Bernard Nautré, Hermogène Cantrelle, George Compar, Casa Beaunne, Henry Homer, tous demeurant en cette ville de la Nouvelle Orléans.

Lesquels ont dit et déclaré qu'en mai mil-huit-cent trente-cinq, ils se sont réunis et associés sous le nom et titre de "Compagnie des Pompiers du Phoenix" laquelle Compagnie a pris d'abord le No. sept et fut plus tard comprise dans les Compagnies de Pompiers de cette ville, sous le No. huit qu'elle porte actuellement, et désirant profiter de la faculté donnée par la loi, ils ont, en vertu de la loi de la Législature de cet Etat, intitulée: "Acte pour autoriser les sociétés spécifiées ou anonymes et pour en régler les bases", déclaré par les présentes se réunir pour former entr'eux et toutes autres personnes qui désireront y participer, en se conformant aux statuts suivans, une Compagnie ou Société dans le but d'entretenir et mettre en opération active une ou plusieurs Pompes et objets accessoires pour éteindre les incendies dans les limites de la Nouvelle-Orléans et lieux circonvoisins et jouir, à cet effet, conformément à la loi, des privilèges accordés à toute Compagnie incorporée par l'Etat de la Louisiane dans un but semblable;

Ladite Compagnie sera connue sous le nom et titre de "Compagnie de Pompiers du Phoenix No. huit établie dans la Troisième Municipalité de cette ville."

L'objet de cette Compagnie est d'établir, entretenir et mettre en opération active chaque fois qu'il sera nécessaire une ou plusieurs pompes à incendies et tous les autres objets convenables pour éteindre les incendies dans la ville et les environs;

Le montant du capital est de dix mille piastres, divisé en cent actions de cent piastres chaque, payables comptant, et le montant de la contribution de chacun des associés audit capital est comme suit:

Louis Urbain Gaiennié, deux actions	$200
Eugène François Gaiennié, deux actions	200
Ferdinand Louis Morris, deux actions	200
Gabriel de Fériet, deux actions	200
Desormes Veau, deux actions	200
Louis Delétre, deux actions	200
Jean Baptiste Similien, deux actions	200
Théodule Veau, deux actions	200
Pierre Daniens Canales, deux actions	200
Rosemond Chesnadie, deux actions	200
Simon Boullosa, deux actions	200
Peter Souder, deux actions	200
Antoine D. Guesnon, deux actions	200
Florentin Sauton, deux actions	200
Pierre G. Bayhi deux actions	200
Louis Guérin, deux actions	200
John Kilshaw, deux actions	200
Laurent Sechehaye, deux actions	200
Emile Favarange, deux actions	200
D. Thomas Farrar, deux actions	200
Jean Baptiste Mascon, deux actions	200
Frédéric Rapp, deux actions	200
John A. Nelder, deux actions	200
Jean Philippe Boëna, deux actions	200
Joseph Boëna, deux actions	200
Louis H. Feraud, deux actions	200
Eugène Tolozan, deux actions	200
Narcisse Rodriguez, deux actions	200
Stephen Alexandre Plauche, deux actions	200
Théodule Melançon, deux actions	200
Emile Doumeing, deux actions	200
Jean Louis Robasse, deux actions	200
Pierre Ramirez, deux actions	200
Eugène Sommereau, deux actions	200
Thomas Gracie, deux actions	200
Vincent Cousirat, deux actions	200
J. B. Sennevelle St. Amant, deux actions	200
John Youenes, deux actions	200
Théodore Vaurigaud, deux actions	200
Albert J. Marks, deux actions	200
Pierre Bayhi, deux actions	200
M. C. Ramirez, deux actions	200
Robert Wynne, deux actions	200
Louis de Fériet, deux actions	200
Théogène Dalon, deux actions	200
Bernard Nautré, deux actions	200
Hermogène Cantrelle, deux actions	200
George Compar, deux actions	200
Casa Beaunne, deux actions	200
Henry Homer, deux actions	200
Total, dix mille piastres	$10,000

Les affaires de la Compagnie seront administrées par sept personnes, savoir: un président, un Foreman, deux assistans, un Trésorier, un Secrétaire, et un intendant et une majorité d'entr'eux formera un quorum suffisant pour gérer, administrer, régler et transiger toutes affaires, actes et procédures à faire par ladite Compagnie, vendre, acheter, accepter donations, régler et percevoir leurs comptes, donner hypothèques, consentir radiation, poursuivre et être poursuivis, [illegible] faire tous actes et contrats [illegible] pourront leur être donnés par les réglemens [illegible] actes & contrats seront signés par le président et le secrétaire;

Ils seront nommés chaque année au dix-huit du mois de mai et les mêmes pourront être réélus et leurs fonctions dureront jusqu'à ce que les nouveaux élus aient été mis en possession de leurs charges respectives, bien entendu que si aucune élection n'avait pas lieu au jour fixé, elle pourra être faite à toute autre époque subséquente, sans que pour défaut d'élection la Compagnie puisse être considérée comme dissoute;

Qu'il sera permis aux actionnaires actuels de céder les actions par eux prises dans la présente association de manière à ce que chacun d'eux soit réduit à une action, mais une fois cette réduction effectuée, toute action sera inaliénables et ne pourront être cédées; tout actionnaire qui cessera d'être membre de ladite Compagnie, perdra tous droits [illegible] et deviendra la propriété définitive de la Compagnie;

Le capital de ladite Compagnie pourra être porté à vingt cinq mille piastres par une addition au fonds primitif d'un fonds additionnel de quinze mille piastres divisé en actions de cent piastres, sujettes aux mêmes règles fixées aux présentes et constatées par actes de souscriptions supplémentaires, et il pourra en être fait [illegible] à ladite Compagnie, des divisions ou sections ayant pour objet des branches accessoires aux pompes à incendies telles que échelles, crochets, tuyaux, haches et chacune de ces branches aura ses officiers particuliers [illegible] dans une réunion générale de tous les actionnaires dûment convoqués; bien entendu que chaque actionnaire n'aura droit qu'à un seul vote;

Cette Association est formée pour le terme de cinq ans, à dater des présentes, et lors de la dissolution, la liquidation en sera faite par les administrateurs alors en fonctions et qui exerceront jusqu'à l'entière liquidation, tous les pouvoirs nécessaires pour y parvenir et aucuns autres;

Et attendu que cette compagnie n'est formée que dans l'intérêt du bien public, aucun dividende ne sera en aucun cas distribué aux actionnaires, et toutes sommes versées à la caisse, de quelque cause qu'elles procèdent, seront, après le payement des dépenses, affectées à des actes de charité sans pouvoir être détournées de ce but sous aucun prétexte;

Chaque trimestre, le président fera convoquer une assemblée générale des actionnaires à laquelle il sera soumis un état général des affaires de la Compagnie.

Dont acte, fait et passé à la Nouvelle-Orléans en l'étude les jour, mois et an que dessus, en présence de Mrs. Charles Victor Foulon et Edmond Fauchet, témoins requis et domiciliés en cette ville, témoins qui ont signé avec ledit notaire et lesdits comparants après lecture faite.

Signé: L. U. Gaiennié, John Kilshaw Jnr., F. L. Morris, G. de Fériet, D. Veau, Ls. Delétre, J. B. Similien, Theo. Veau, P. D. Canales, R. Chesnaydre, S. Boullosa, Peter Souder, A. D. Guesnon, F. Sauton, P. G. Bayhi, Ls. Guérin, L. Sechehaydre, E. Favarange, D. F. Farrar, Frederic Rapp, J. B. Mascon, John A. Nelder, J. P. Boëna, J. Boëna, Feraud, E. Tholozan, N. Rodriguez, S. A. Plauché, T. Melançon, P. Bayhi, Emile Doumeing, Jn. Le Robasse, P. Ramirez, Sommereau, Thomas Gracie, Vincent Cousirat, J. B. S. St. Amant, J. Youenes, Th. Vaurigaud, E. F. Gaiennié par L. U. Gaiennié, A. J. Marks, M. C. Ramirez, Robert Wynne, Louis de Feriet, Théogène Dalon, B. Nautré, H. Cantrelle, George Compar, Casa Beaunne, Henry Homer, E. Fauchet, Foulon, Feraud not. pub.

Pour copie conforme à la minute.
FERAUD,
23 sept—1m 2pa. Not. Pub.

AUX AMIS DES ARTS.

UN CITOYEN de cette ville qui depuis quinze ans n'a épargné ni peines, ni soins, ni dépenses pour former une SUPERBE BIBLIOTHEQUE se trouvant obligé de passer en Europe, offre en vente cette précieuse collection d'ouvrages rares et choisis, de littérature, de sciences, d'arts, de poésies, d'histoire, de géographie, de voyages, d'antiquités, de dessin, de jurisprudence, de diplomatie, de politique, de médecine, de récréations, de romans, &c.

Cette belle bibliothèque se compose d'environ cinq mille volumes, publiés dans les langues française, anglaise, espagnole, italienne, allemande, latine et grecque. Il y en a aussi quelques uns en Suédois, Danois, Russes, Chinois et Hébreu. Dans ce grand nombre de livres, il s'en trouve qui sont très curieux et qu'il serait extrêmement difficile de se procurer dans toute l'Amérique.

S'adresser à l'Editeur de cette feuille. 23 sept

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton.
Nlle. Orléans le 5 octobre 1837.
AVIS est donné qu'une demande a été faite à ce bureau pour le renouvellement des certificats suivans d'actions, savoir:
Certificat No. 191 pour deux actions,
" No 192 pour deux actions,
" No. 193 pour deux actions.
Tous datés du dix septembre 1834, en faveur de Robert H. McNair; et que des certificats seront émis, à l'expiration de l'époque fixée par les lois de la compagnie.
10 oct—1m SAM. RICKER, jr. secrétaire.

MODE D'AUTOMNE—Evans & Co., No. 30 rue de Chartres, viennent de recevoir un assortiment complet de chapeaux de soie, noirs et de castor, à poils courts, de la dernière mode de New York. Leurs anciennes pratiques et le public sont respectueusement invités à venir les visiter. 11 oc—3

661 CAISSES VIN DE PAUILLAC, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
10 oct 27, rue St. Louis.

AUX BATEAUX-A-VAPEUR ET PRESSES A COTON.—Bois de Pin de la meilleure qualité, à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY.
14 oct 132, Vieux Bassin.

BRIQUES-A-FEU DE PENSACOLE.—10,000 briques de qualité supérieure, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
14 oct 132, Vieux Bassin.

FARINE, JAMBONS ET BEURRE.
300 BARILS Farine marque du Boulanger, 50 tierçons Jambons enveloppés, 60 tréquins Beurre de l'Ouest,
En magasins et à vendre par ORAIN & MIGNON,
16 sept—3 No. 7, Nlle-Levée.

LES soussignés reçoivent par la Caroline et offrent à vendre, belles Toilettes françaises de différentes descriptions, Lavabos do. do. Cabarets à café de 8 à 18 tasses; Veilleuses en filigranne, &c. &c.
V. VIGNAUD,
16 sept rue de Chartres, No. 49.

CHARLES H GRANT & CO
No. 66 rue de Chartres.
VIENNENT constamment un assortiment considérable de
MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelas en crin, et [illegible]
[illegible] avril.

TERMS OF [illegible]
Subscription.—Twelve D[illegible] per annum, payable [illegible] dollars for the tri-weekly co[illegible] year in advance, [illegible]
Advertising.—One dollar [illegible] nsertion, and half that price [illegible] any material alteration from [illegible] ments will be charged as a n[illegible]
Advertisements ordered [illegible] vals, will be charged one d[illegible] nsertion.
Yearly Advertisers.—[illegible] dollars for English [illegible] Banks, Insurance [illegible] public institutions, fifty dolla[illegible] $80 for both languages. Ship[illegible] or commission merchants, ext[illegible] and $90 for both languages
Marriages, and Obituary [illegible] ing the attention of the publ[illegible] cards of passengers, benefi[illegible] one dollar per square, for th[illegible] language.
Communications or Adverti[illegible] nature, when admissible shal[illegible] in advance.
A deduction of twenty-five [illegible] to Auctioneers, Sheriffs, Re[illegible] shals on sales of Real Estate [illegible] on sales of other property.
Advertisements out of the [illegible] of the yearly advertiser, such [illegible] plantation sales, runaway sla[illegible] &c. will be charged for separ[illegible] rates.
Advertisements not speci[illegible] published one month, and ch[illegible] No advertisements of bank[illegible] in any case, unless paid fo[illegible] payment guaranteed by [illegible]
Theatres and other places [illegible] daily for the season, to be [illegible] languages, and 150 dollar[illegible]
All announcements of cand[illegible] will be charged double ra[illegible]

UNCURRENT Money [illegible] sold by
oct 12

UNITED STATES BA[illegible] sums to suit purchasers. [illegible] ROBINS[illegible]
o 12

RUM—44 barels country [illegible] sale by
oct 12

BAGGING—124 pieces K[illegible] ing from Steamer Rolla, [illegible] YORKE & BROTH[illegible]

CHAMPAIGNE WIN[illegible] pagne Wine, of the [illegible] sale by FRED. [illegible]
oct 12 Exchange Alley, betw[illegible]

DRY GOODS—French [illegible] prints, for sale by FRED[illegible]
oct 12 Exchange Alley, betw[illegible]

MESS BEEF—56 half [illegible] for sale by
oct 14

WESTPHALIA HAM[illegible] phalia Hams, just re[illegible] sale by LEGENI[illegible]
oct 11

CHERRIES—100 boxes ch[illegible] ceived and landing ex sh[illegible] sale by LEGENI[illegible]
oct 11

FLOUR—800 bbls superf[illegible] JOS[illegible]
oct 11

LARD & BUTTER—[illegible] kegs western butter, la[illegible] sale by JO[illegible]
oct 11

HAMS—30 hhds uncanvas[illegible] JOSEPH[illegible]
oct 11

LANDING from the Am[illegible] land's Cherries preserve[illegible] LATASTE [illegible]
oct 11

PORK.—30 bbls M O pork [illegible]
oct 11 G DORS[illegible]

FLOUR.—487 bbls super[illegible]
oct 11 G DORS[illegible]

LINSEED OIL—20 barr[illegible] by
oct 11

LARD—200 kegs Lard, [illegible] by
oct 11

OIL—Spanish olive oil, in [illegible] for the use of Lamps or M[illegible] gallons each, for sale by
oct 11

WINES—400 quarter [illegible] sweet Malaga wine, 5[illegible] wine, for sale by
oct 11

WINE—661 boxes Pau[illegible] LEGEN[illegible]
oct 10

SHOES & BROGANS[illegible] shoes and brogans, rec[illegible]
oct 10

MONONGAHELA W[illegible] sale by
oct 10

GEORGIA Money, [illegible]
oct 10

MACKEREL—40 bbls [illegible]
oct 10

NUT MEGS—15 kegs [illegible] ROB[illegible]
oct 12

EXCHANGE on Lond[illegible] HARRISO[illegible]
oct 10

CHECKS at short sight o[illegible] KOH[illegible]
oct 10

SPANISH DOLBLOO[illegible] M. S. CUCULLU, [illegible]
oct 10

FOR SALE by M. S. C[illegible] & CO. 60 bales tobacc[illegible] first quality Havana Segars, 1[illegible] 27 Toulouse st.

540 bbls prime pork, [illegible]
oct 10 G. DOR[illegible]

WHISKEY, LARD—[illegible] for sale at the landing [illegible] 50 barrels rectified Whisk[illegible] 100 kegs Lard
oct 10 E. TASTET [illegible]

540 Hhds Sugar, on [illegible] which is at a small [illegible] sale by A. & Z. CA[illegible]

NOTICE—The subscribe[illegible] store to Chartres st, ne[illegible]
sept 26

THE subscribers offers fo[illegible] Havana lemons, 100 bo[illegible] sorted sizes and 20 coils Man[illegible]
aug 8 A S BARK[illegible]

FANCY & STAPLE GO[illegible] ING, &[illegible]
THE subscriber has just re[illegible] ir, from Havre, a large va[illegible] tamens—Also, cloths of vario[illegible] surtout coats, Kid gloves of all [illegible] Kerchiefs, Cravats a l'Anglaise [illegible] South Sarioots, Elastic Suspen[illegible] red Wolled Epaulette, Drago[illegible] Military Ornaments, do Belts, [illegible] Cavalry, Caps, Swords Belts, d[illegible] Silver Epaulettes, and a large a[illegible] of other articles, for sale [illegible] LOUIS[illegible]
oct 19

NOTIC[illegible]
THE copartnership hereto[illegible] firm of Pinssan & Long [illegible] the death of Mr Pinssan. Mr [illegible] trusted with the liquidation o[illegible] continue the same kind of bus[illegible] sons indebted to the concern [illegible] their accounts.

NOTIC[illegible]
THE undersigned offer for s[illegible] white wine, 400 boxes ch[illegible] dy fruits, 300 boxes Chateau [illegible] Larose, in half bottles, 100 boxes Haut Sauterne, in [illegible] bottles, superfine cordials, 2[illegible] thousand corks, 160 els black [illegible] cloth, 12 do Amaranthe [illegible]
oct 11

NOW LANDING from [illegible] Havre:
300 cases cherries preserve[illegible] land Brothers, in China bott[illegible]
ALSO, by recent arrivals,
500 baskets Champaigne w[illegible]
200 boxes Hermitage Claret
200 do Muscat wine of V[illegible]
100 do Claret of St Peter.
100 do Absinth.
50 do Dantzick brandy.
50 do superfine assorted [illegible]
60 bbls Madeira wine.
500 pieces bagging.
100 coils rope.
30 cases French locks from [illegible]
by
oct 11

GRANITE—On hand, su[illegible] and other purposes, wi[illegible] up to order at short notic[illegible] way, 147 Custom house st[illegible] and Burgundy streets.
N. B. The basement of bri[illegible] moved and granite safely inser[illegible] nience to the occupant.

300 BARRELS sweet [illegible] 30 pipes and 70 h[illegible] and Cognac Brandy,
320 baskets Champaigne V[illegible]
25 pipes Skidam Gin, dir[illegible]
184 bales Almonds,
104 bags Jamaica Pimento
24,000 linen Bags of 2½ and 3[illegible]
17,000 Gunny Bags of 2 and [illegible]
oct 9 R[illegible]

POLHEMUS &[illegible]
House, Sign & Ornam[illegible]
No. 22 Exchange place, ne[illegible]
THE subscribers hope by [illegible] workmanship and reasonal[illegible] share of public patronage.
Military Standards and Tran[illegible]
N. B. Imitations of wood, [illegible] and Steamboat Painting, done [illegible]

A CAR[illegible]
The Furniture[illegible]
C. W. A. VOIG[illegible]
Nos. 11 and 73 R[illegible]
Are constantly supplie[illegible] and solid Cabinet Furniture, a[illegible]
a22

KENTUCKY BAGGING[illegible] store and for sale by HARRIS[illegible]
sep 12

PORK—Mess and Prime [illegible] EASTMA[illegible]
aug 17

LARD—A few barrels su[illegible] for sale by EASTMAN[illegible]
aug 17